

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

# **COUVERTURE SUISSE**

# SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

# 1.1 Identification du produit

Nom du produit : STAR BRITE RENOVATEUR PROTECTEUR POUR FIBRE DE VERRE

Numéro d'article : 818XX

# 1.2 Utilisation de la préparation

SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien bateau.

## 1.3 Identification du fournisseur

Fournisseur: Bucher + Walt SA

Route de Soleure 8 2072 St-Blaise

Téléphone: 032 755 95 10 Télécopie: 032 755 95 30

E-Mail : <u>info@bucher-walt.ch</u>
Website : <u>www.bucher-walt.ch</u>

# 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE TOXIN: 145 (24 h.)

Nom du produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre

Date: 15.03.2017



Selon règlement (UE) No 453/2010

#### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE RENOVATEUR PROTECTEUR POUR FIBRE DE VERRE

Code de produit : 818XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Entretien bateau.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star Brite Europe Inc.

29 Rue des Tourrais 69290 Craponne, France

Téléphone : +33-472-570 133 Télécopie : +33-472-570 493

E-mail : jp.kitzinger@starbrite-europe.com

Website : www.starbrite-europe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

FR - Téléphone : +33-472-570 133 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

#### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.

1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.

Risques physiques/ : N'est pas classifié selon les directives de CE. Combustible.

chimiques

Risques pour : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

l'environnement

Autres informations : Conserver hors de la portée des enfants.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 1/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 453/2010

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets

dangereux.

Etiquetage supplémentaire

: 8 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

\*

## 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
	(w/w) (%)				
Kérosène (pétrole)	10 - < 20	8008-20-6	232-366-4		
Néphéline syénite	1 - < 5	37244-96-5	609-369-8	MAC	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	1 - < 2,5	64742-47-8	265-149-8		
Acides gras de tallol, composés avec	1 - < 5	68002-77-7	268-091-1		
morpholine					
Acide oléique, composé avec la	1 - < 5	1095-66-5	214-139-1		
morpholine (1:1)					
Morpholine	0,1 - < 1	110-91-8	203-815-1		

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes
Kérosène (pétrole)	Flam. Liq. 3; Asp. Tox.	H226; H304; H315;	GHS02; GHS07;
	1; Skin Irrit. 2; STOT	H336; H411	GHS08; GHS09
	SE 3; Aquatic Chronic		
	2		
Néphéline syénite			ļ
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Asp. Tox. 1; Skin Irrit.	H304; H315; H336;	GHS07; GHS08;
	2; STOT SE 3; Aquatic	H411	GHS09
	Chronic 2		
Acides gras de tallol, composés avec	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07
morpholine			
Acide oléique, composé avec la	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07
morpholine (1:1)			
Morpholine	Flam. Liq. 3; Acute Tox.	H226; H332; H312;	GHS02; GHS05;
	4; Skin Corr. 1B	H302; H314	GHS07

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

# SECTION 4 PREMIERS SECOURS \*

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau

et du savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 2/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 453/2010

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. En cas d'irritation

persistante, consulter un médecin.

Ingestion Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne

inconsciente. Consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

: Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées. Inhalation

Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs.

Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.

: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, Ingestion

maux de gorge et manque de respiration.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le

Médecin

: Inconnu.

#### **SECTION 5** MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée. Appropriés

Non appropriés : Jet d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition

particuliers

: Inconnu.

Produits de combustions

: En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

et de décompositions thermiques dangereux

## 5.3. Conseils aux pompiers

pompiers

Précaution à prendre pour : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

#### **SECTION 6** MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec Précautions individuelles

> semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses mai causer

l'étouffement.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

la protection de l'environnement Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se

produit ou pourrait se produire.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 3/11 Date d'émission **INFO CARE FDS** : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012



Selon règlement (UE) No 453/2010

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable

ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface

contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres

sections

: Voir également la rubrique 8.

# SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les

vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des

substances oxydantes.

Matériaux d'emballages

recommandés

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés

: Aciers (sauf aciers inoxydables). PE et PP.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles

: Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est

connue sur ce produit.

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures	VLE 15 min.	Observations
		(mg/m3)	(mg/m3)	
Kérosène (pétrole)	BE	200	-	D
Kérosène (pétrole)		575	-	CEFIC-HSPA
Néphéline syénite		10	-	MAC: DE, SV
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		1200	-	CEFIC-HSPA
Morpholine	FR	36	72	-
Morpholine	BE	72	-	-
Morpholine	СН	36	72	4x15 min., Hautresorption.
Morpholine	EC	36	72	-

# Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
	d'exposition				
	•		Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Morpholine	Dermal		- Jordan Had		1,04 mg/kg bw/day
		72 mg/m3		i	91 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 4/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 453/2010

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Morpholine	Dermal Inhalation Oral	18 mg/m3	38 mg/kg bw	3,2 mg/m3	0,52 mg/kg bw/day 45 mg/m3 6,3 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer		
Morpholine	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l		
	Sediment	1,49 mg/kg	0,149 mg/kg		
	Intermittent water			0,28 mg/l	
	STP			10 mg/l	
	Soil			0,239 mg/kg	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur

pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire: Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire

approprié. Approprié:filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un

masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Protection des mains :

Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

#### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES **SECTION 9**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide. Couleur Crème. Odeur

Caractéristique.

Seuil olfactif Inconnu. Ηg 9.5

Hydrosolubilité Emulsifiable. Coefficient de partage : Non applicable.

(n-octanol/eau)

Point d'éclair : 71 °C Closed Cup (ISO 2719, EN 11, DIN 51758, ASTM D 93)

Liquide. Voir point d'éclair. Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Température : > 250 °C

d'auto-inflammabilité

Viscosité (20°C)

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C : 0 °C Point/intervalle de fusion

Propriétés explosives Ne contient pas des agents explosives. : Inconnu.

Limites d'explosion (dans Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0.6 ( Distillats légers : Inconnu.

l'air) (pétrole), hydrotraités )

Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 7

(1 mm2/sec = 1 cSt)

Propriété d'oxydation : Non applicable. Ne contient pas des agents oxydants.

Décomposition thermique : Non applicable. : 1600 mm2/sec

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 5/11

Date d'émission : 19-04-2012 **INFO CARE FDS** : 05-10-2015 Remplace l'émission du



Selon règlement (UE) No 453/2010

Viscosité (40°C) : 300 mm2/sec Pression de vapeur (20°C) : Inconnu.

Densité de vapeur  $(20^{\circ}C)$  : > 1 (air = 1)

Masse volumique (20°C) : 1 g/ml

Taux d'évaporation : < 1 (acétate de n-butyle = 1)

#### SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.

dangereux

## SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 17 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non

classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants respiratoires. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 17 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs.

Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 6/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 453/2010

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Ingestion

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 8 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.

Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Visqueux émulsion. Contient des substances avec un risque d'aspiration. L'émulsion peut rompre après l'ingestion. En cas d'ingestion: si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux

ou une respiration sifflante continue.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées. Non classifié - Compte tenu

des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

# Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Kérosène (pétrole)	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	CL50 (inhalation)	> 5280 mg/m3	OECD 403	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	NOAEL (orale)	750 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (inhalation)	> 1000 mg/m3	OECD 413	Rat
	NOAEL (dermale)	> 0,5 mg/kg bw/d	OECD 410	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	> 494 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat
	NOAEL	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	Read across	Cobaye
	- estimation			
	NOAEL (orale) -	750 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	estimation			
	Irritation des yeux -	Non-irritant	Read across	Lapin
	estimation			
	Irritation de la peau -	Irritant	Read across	Lapin
	estimation			
	Génotoxicité -	Non-génotoxique	Read across	Souris
	estimation			
	Mutagènicité -	Négatif	Read across	Salmonella typhimurium
	estimation			
	DL50 (orale) -	> 5000 mg/kg bw	Read across	Rat
	estimation			
	DL50 (dermale) -	> 2000 mg/kg bw	Read across	Lapin
	estimation			
	CL50 (inhalation) -	> 5000 mg/m3	Read across	Rat
	estimation			
	NOAEL (fertilité) -	1500 mg/kg.d	Read across	Rat
	estimation			

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 7/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 453/2010

	(développement) -	1000 mg/kg.d	Read across	Rat
		Non-cancérogène	Read across	
	(cancérogènicité) - estimation	. 1000	Dood soros	Carria
	NOAEL (inhalation) - estimation	> 1000 mg/m3	Read across	Souris
Acides gras de tallol, composés avec morpholine	Irritation de la peau - estimation	Irritant		
	Irritation des yeux - estimation	Irritant		

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 6 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 8 mg/l. Contient 7 % de composants

dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes

aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

dégradabilité

12.1. Toxicité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit répandu peut pénétrer dans le sol et dans les eaux de surface et souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Kérosène (pétrole)	CL50 (poisson)	> 1 mg/l		
	CI50 (algues)	> 1 mg/l		<b> </b>
	CE50 (puce d'eau)	1,4 mg/l	OECD 202	
	NOEC (puce d'eau) -	0,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	aiguë			
	NOEC (puce d'eau) -	0,48 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	chronique			
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Biodégradation ultime	58,6 %	Read across	
	aérobie (%)			
	NOEC (puce d'eau) -	0,48 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
	chronique			
	CL50 (poisson) -	> 2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	estimation			

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 8/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 453/2010

CE50 (puce d'eau) -	1,4 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
estimation	0.2 ma/l	OECD 202	Danhnia magna
NOEC (puce d'eau) - aiguë	0,3 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
Cl50 (algues) -	> 1 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella
estimation			subcapitata
12 ECO NOEC fish est	0,098 mg/l.d		Oncorhynchus kisutch
NOEC (poisson)	2 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
Log P(oe)	> 6		
FBC	537		

Teneur en COV soumis à : 165 g/l

taxe (La Suisse)

#### CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION **SECTION 13**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages

peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme

des déchets dangereux.

Avertissements

supplémentaires

Catalogue des Déchets

Européen

: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code

de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets

dangereux.

: Aucun.

Codes OMoD 20 01 97 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans

une borne de collecte de déchets spéciaux.

#### **SECTION 14** INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 9/11 Date d'émission **INFO CARE FDS** : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012



Selon règlement (UE) No 453/2010

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime

internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

## SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 453/2010 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres

réglementations en vigueur.

Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires' en se basant sur point 3.10.3.3.1.1. d'annexe I de Règlement (CE) no

1272/2008.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la

déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité : Non applicable.

chimique

#### SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

.

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 453/2010 datée du 20 mai 2010 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, catégorie 3. Acute Tox. 4 : Toxicité aiquë, catégorie 4.

Skin Corr. 1A/B/C : Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C. Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, catégorie 2. Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, catégorie 1.

Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 10/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 453/2010

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CLP : Classification, étiquetage et emballage

CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction

CEE : Communauté économique européenne IATA : Association internationale du transport aérien

Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant

des produits chimiques dangereux en vrac

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population

MAC : Maximum Allowable Concentration

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable

OECD : Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique PC : Catégorie de produits chimiques

PT : Type de produit

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions

applicables à ces substances

RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

STP : Installation de traitement des eaux usées

SU : Secteur d'utilisation

VME/VLE : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition

ONU : Organisation des Nations Unies COV : Composés organiques volatils

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

<u>Histoire</u>

Date de la première : 24-06-2005

émission

Date de la seconde : 19-04-2012

émission

Date de la troisième : 05-10-2015 Ci-joint toutes les éditions précédentes sont expiré.

émission

Nom de produit : Star brite Renovateur Protecteur pour fibre de verre Page 11/11

Date d'émission : 05-10-2015 Remplace l'émission du : 19-04-2012 INFO CARE FDS